YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : FD/FV

DECISION N° 2001 - 93

OBJET : Contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal sis 75 rue Charles de Gaulle à Yerres, au profit de Monsieur Serge ZISKIND

Le 1er Adjoint au Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 – 22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 Avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application des articles susvisés ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n°2001/100 du 5 Avril 2001 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Monsieur François DUROVRAY, Premier Adjoint,

CONSIDERANT que le logement sis 75, rue Charles de Gaulle est libre de toute occupation,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser Monsieur Serge ZISKIND à occuper ledit logement relevant du Domaine Public Communal, et ce, de manière temporaire et précaire,

- DECIDE -

DE signer un contrat administratif d'occupation temporaire et précaire, d'un logement communal sis 75, rue Charles de Gaulle au profit de Monsieur Serge ZISKIND,

DIT que la présente occupation est consentie moyennant une redevance mensuelle de 500 francs (cinq cent),

DIT que Monsieur Serge ZISKIND devra s'acquitter des charges afférentes à ce logement,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 9 Avril 2001

Le Premier Adjoint au Maire,

François DUROVRAY
Conseiller Général de l'Essonne

